

VILLE DE CAEN

PROCES VERBAL D’AFFICHAGE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2017

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Appel à projets 2017 - Contrat de ville de Caen la Mer : attribution de subventions au titre de la direction de la Proximité**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la mise en œuvre du programme d’actions 2017 du contrat de ville impliquant une participation financière du service Développement et Cohésion Sociale des Quartiers Prioritaires de la Ville de Caen de 180 100 euros, conformément à la répartition des financements par porteur et par action inscrits au tableau ;

**DECIDE** de verser les subventions correspondantes figurant au tableau ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Adopté à l’unanimité.

- **Organisation du réseau des écoles : demandes de fusion des écoles maternelle et élémentaire Léopold Sédar Senghor et Bosnières**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la proposition de la DSDEN de fusionner les écoles maternelles et élémentaires Bosnières et Léopold Sédar Senghor, qui deviennent ainsi les écoles primaires Bosnières et Léopold Sédar Senghor ;

**DIT** que ces fusions n’ont pas d’incidence sur les lieux d’implantation des écoles concernées et que les locaux scolaires ne sont pas modifiés. Les noms des écoles sont conservés : Ecole Primaire Bosnières, Ecole Primaire Léopold Sédar Senghor ;

**INDIQUE** que le périmètre de l’école primaire Bosnières sera revu pour être harmonisé entre la maternelle et l’élémentaire.

Adopté à l’unanimité.

- **PEG - Projet Educatif Global - Attribution de subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d’accorder les subventions affectées suivantes :

<b>Centre de loisirs Horizon jeunesse</b> .....	<b>1 500 €</b>
<b>Centre d’animation Saint Jean-Eudes</b> .....	<b>3 000 €</b>
<b>AMVD pour l’action Place aux jeux</b> .....	<b>800 €</b>
<b>AMVD pour l’action La Pierre Heuzé verte et solidaire</b> .....	<b>3 000 €</b>
<b>Le P’tit Calamar</b> .....	<b>1 000 €</b>
<b>IRQUA</b> .....	<b>2 250 €</b>
<b>Association Art Itinérant</b> .....	<b>2 500 €</b>
<b>AFEV</b> .....	<b>3 000 €</b>
<b>Ligue contre le cancer</b> .....	<b>1 000 €</b>
<b>TANDEM</b> .....	<b>1 000 €</b>
<b>Compagnie Silenda</b> .....	<b>1 500 €</b>
<b>(+ mise à disposition de locaux)</b>	

Adopté à l’unanimité.

- **Projet Educatif Scolaire - Attribution de subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE** d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

<b>Paul Gernez</b> .....	<b>600 €</b>
<b>Vieira da Silva</b> .....	<b>600 €</b>
<b>Authie Nord</b> .....	<b>1 000 €</b>

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en place d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sur l'école Henri Brunet - année scolaire 2017-2018**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention affectée de 7 140 € à l'association PEP 14 pour la mise en place d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité sur l'école Henri Brunet.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Jeunesse et de la vie étudiante - Prévention de la délinquance - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes :

<b>CDAD</b> « faciliter l'accès au droit » .....	<b>5 890 €</b>
<b>ACJM</b> « prendre en charge des jeunes dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites » .....	<b>4 000 €</b>
<b>ACJM</b> « améliorer la prise en charge des victimes, particulièrement des enfants exposés à des violences intrafamiliales » .....	<b>4 000 €</b>
<b>CIDFF</b> « faciliter l'accès au droit dans les quartiers sensibles de Caen » .....	<b>1 500 €</b>
<b>CIDFF</b> « organiser des stages de responsabilisation » .....	<b>2 500 €</b>
<b>CIDFF</b> « organiser une soirée-débat sur les violences faites aux femmes » .....	<b>230 €</b>
<b>ACSEA</b> « projet de loisirs, contrepartie d'un chantier éducatif réalisé » .....	<b>600 €</b>
<b>Osez le Féminisme ! 14</b> , « trois actions » .....	<b>376 €</b>
<b>Planning familial du Calvados</b> « organiser une représentation théâtrale à destination de collégiens » .....	<b>500 €</b>

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et vie étudiante - Subventions affectées CIARCR - un MO d'où - 50 ans de l'IUT**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution des subventions affectées suivantes :

<b>Coordination des Infirmiers Anesthésistes et de Réanimation de Caen et de sa Région (CIARCR)</b> 28 <sup>ème</sup> journée de perfectionnement .....	<b>600 €</b>
- <b>Association EvenTC</b> Caen 50 ans .....	<b>1 000 €</b>
- <b>Association « un MO d'où »</b> .....	<b>600 €</b>

Adopté à l'unanimité.

- **Dispositif Nuits de... Bilan 2016, perspectives et mécénat d'entreprises**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec les sociétés Com'on Gyro, Peps Center, Lasergame Evolution et JLH Trainer et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Palais Fontette - Acquisition de la partie appartenant au Département du Calvados**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'acquérir auprès du Conseil Départemental du Calvados la partie du palais Fontette lui appartenant, à savoir les parties édifiées sur les parcelles KE n° 100 (34 m<sup>2</sup>) et KE n° 101 (2 815 m<sup>2</sup>) et, en indivision avec l'Etat, sur la parcelle KE n° 102 (307 m<sup>2</sup>) ;

**DIT** que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 50 000 €, la ville supportant en sus les frais d'établissement de l'acte notarié ;

**MENTIONNE** que l'acte d'acquisition intégrera une clause d'intéressement prévoyant que, en cas de mutation de tout ou partie de l'immeuble dans les 15 ans de l'acte de vente, à un prix ou valeur supérieur au prix stipulé dans l'acte, un intéressement correspondant à 50 % de la plus-value réalisée, net de tous les coûts de l'opération supportés par la collectivité (notamment frais d'études, assurances, impôts, frais de portage, entretien), sera dû au Conseil Départemental du Calvados ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents qui y seront liés, étant précisé que, compte tenu de la situation foncière du site, il est prévu qu'un acte tripartite soit signé entre la Ville, l'Etat et le Département.

Adopté à l'unanimité.

- **Acquisition par la ville de Caen de la propriété située 13-15 impasse Dumont**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'acquisition par la ville de Caen auprès de la succession de Madame BRET de la propriété située 13-15 impasse Dumont, cadastrée KP n° 25 pour 889 m<sup>2</sup>;

**DIT** que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 175 000 €, la ville supportant en sus les frais d'établissement de l'acte notarié;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition et tous documents liés à la régularisation de la présente acquisition.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente au profit de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) d'un ensemble immobilier sis 10 bis rue Pémagnie à Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à l'association SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait pour le même objet, l'immeuble situé à Caen, 10 bis rue Pémagnie, figurant au cadastre parcelle KH n° 9 d'une contenance de 831 m<sup>2</sup> ;

**DIT** que la vente s'opèrera au prix de cinq cent cinquante mille euros (550 000 €), net vendeur, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur ;

**PRECISE** que, sauf aléa majeur, la signature de l'acte authentique de vente devra intervenir au plus tard le 30 juin 2017, date d'échéance du bail à réhabilitation conclu les 9 et 28 janvier 1998 entre la Ville et l'ARIM des PAYS NORMANDS ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARILLON ne prenant pas part au vote

- **Quartier de la Haie Vigné - Déclassement de l'allée des Troènes**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de déclasser, sans enquête préalable, les deux emprises du domaine public représentant respectivement 330 m<sup>2</sup> et 165 m<sup>2</sup> sous réserve du document d'arpentage, constituant l'allée des Troènes.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier de la Haie Vigné - Cession de l'emprise déclassée de l'allée des Troènes à la Société EDIFIDES**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de céder à la Société EDIFIDES, ou toute autre personne morale ou physique qui serait appelée à s'y substituer pour le même objet, l'emprise déclassée de l'allée des Troènes, pour une superficie d'environ 491 m<sup>2</sup>, sous réserve du document d'arpentage, pour constituer pour partie l'assiette foncière de son projet ;

**INDIQUE** que les conditions financières de cession ont été déterminées selon une valorisation foncière différenciée par type de programme :

- collectif locatif social : 180 € HT/m<sup>2</sup> SdP (SdP de 1 160 m<sup>2</sup> environ)
- collectif accession : 335 € HT/m<sup>2</sup> SdP (SdP de 1 740 m<sup>2</sup> environ)
- Intermédiaire accession : 335 € HT/m<sup>2</sup> SdP (SdP de 1 120 m<sup>2</sup> environ)
- Maisons accession : 350 € HT/m<sup>2</sup> SdP (SdP de 615 m<sup>2</sup> environ)

**MENTIONNE** que sur ces bases, le prix de cession de la totalité du foncier représente un montant de 1 382 150 € HT, ce prix ayant vocation à être réparti entre la Ville de Caen et Caen la mer habitat au prorata des superficies de terrains détenues par chacun ;

**PRECISE** que la valeur de l'emprise déclassée de l'allée des Troènes ressort ainsi à un montant de 82 929 € HT. Ce montant sera réajusté au vu de la surface de plancher du programme, résultant du permis de construire et des superficies des parcelles cédées respectivement par Caen la mer habitat et la Ville, après établissement des documents d'arpentage ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature la promesse de vente et tous documents nécessaires à la régularisation de la cession.

Adopté à l'unanimité.

- **Déclassement de la propriété cadastrée LZ n° 41 située avenue Pierre Berthelot**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le déclassement de la propriété bâtie cadastrée LZ n°41, située avenue Pierre Berthelot.

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en place d'une convention avec l'Université de Caen Normandie fixant la participation financière de la Ville aux travaux d'études sur le secteur Presqu'île**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention établie entre la Ville et l'Université Caen Normandie, qui fixe les modalités de versement d'une subvention de 500 € par la Ville à l'UFR SEGGAT, au titre des travaux d'études menés par les étudiants du master urbanisme et aménagement durable sur l'année universitaire 2016-2017 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à revêtir de sa signature la dite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Conclusion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados d'une convention pour la fourniture en énergies des immeubles d'habitation anciennement affectés à la caserne de sapeurs-pompiers Folie Cuvrechef**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la conclusion avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados d'une convention visant à définir les modalités de fourniture et de facturation des énergies (alimentation thermique, ECS et AEP) des immeubles de logements figurant sur la parcelle cadastrée section HN n°372, située boulevard Jean Moulin à Caen ;

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur une ligne à créer lors du budget supplémentaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous autres documents inhérents à cette situation.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attributions de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne des subventions d'un montant total de 2 933,36 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Subvention à l'association Territoires Pionniers/Maison de l'architecture, en vue d'un programme d'actions sur le quartier des Quatrans**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de 4 000 € à l'association Territoires Pionniers pour la mise en œuvre d'un programme d'animation sur le quartier des Quatrans.

Adopté à l'unanimité.

- **Association le PAVILLON - versement de la subvention de fonctionnement 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** le versement à l'association le PAVILLON d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 108 000 € pour l'année 2017 ;

**STIPULE** que la Ville demandera le remboursement par l'association le PAVILLON des frais liés à la rémunération de l'agent public mis à disposition conformément à l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984

Adopté à l'unanimité.

- **Conclusion d'un bail emphytéotique pour une nouvelle offre de loisirs à Caen**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le principe d'une nouvelle offre de loisirs à Caen au bord de l'Orne ;

**APPROUVE** la signature d'un bail emphytéotique administratif portant sur les parcelles LT 15 (202 m<sup>2</sup>) et 29 (503 m<sup>2</sup>) situées rue de l'Arquette avec la SARL unipersonnelle « Les pieds dans l'Orne », dont le gérant est Monsieur Martin RAFFY, ou toute personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet ;

**MENTIONNE** que ce bail sera conclu pour une durée de dix-huit ans, commençant à courir au plus tard dans les deux mois suivant la délivrance du permis de construire autorisant l'aménagement de la base de loisirs ;

**INDIQUE** que le bail sera signé aux conditions financières suivantes : loyer annuel de 2 400 € la 1<sup>ère</sup> année, 4 800 € la 2<sup>ème</sup> année puis 7 200 € sur les années suivantes, le loyer, payable au dernier trimestre, étant annuellement révisable, en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, à compter de la 4<sup>ème</sup> année d'exécution du bail ;

**PRECISE** que, en cas d'évolution des conditions d'exploitation, notamment concernant la nature des activités proposées ou encore la saisonnalité des activités, un avenant au bail emphytéotique sera régularisé pour revoir les conditions financières de celui-ci ;

**DIT** que le preneur procédera sous son entière responsabilité à l'aménagement du site et pendant toute la durée du bail, son entretien et sa surveillance lui incomberont ;

**PRECISE** qu'au terme du bail, la Ville se réserve le droit soit de demander la restitution du site dans son état initial, aux frais du porteur de projet, soit de conserver tout ou partie des ouvrages existants, sans qu'aucune indemnité ne soit due au preneur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le bail emphytéotique ainsi que tous documents qui y seront liés ;

**INDIQUE** que les frais liés à l'établissement du bail seront supportés par le preneur.

Adopté à l'unanimité.

Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 - Rénovation thermique des bâtiments publics les plus énergivores - Demande de subvention auprès de l'Etat**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 – Rénovation thermique des bâtiments publics les plus énergivores » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'appel à projet « Soutien à l'investissement public local pour l'année 2017 – Rénovation thermique des bâtiments les plus énergivores ».

Adopté à l'unanimité.

- **Restauration et réhabilitation des écuries Lorge en vue d'accueillir l'association AMAVADA. Adoption du pré-programme et de l'enveloppe financière pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Demande de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ADOpte** le programme pour la restauration et la réhabilitation des écuries Lorge pour un montant global de l'opération estimée à 1 000 000 € TTC ;

**SOLLICITE** auprès de tous les partenaires, toutes subventions au taux le plus élevé susceptibles d'être attribuées pour cette opération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces subventions ;

**DECIDE** de lancer la procédure adaptée ouverte pour la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions de fonctionnement - Année 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions de fonctionnement inscrites dans le tableau ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions affectées - Année 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées inscrites dans le tableau ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Contrat de Territoire : Demande de subvention au département et à la Région dans le cadre de la rénovation du complexe sportif Hélicas**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les demandes de subventions suivantes au Département et à la Région :

Pour la piste d'athlétisme – coût estimé des travaux 1 200 000 € TTC :

- Région : 360 000 €
- Département 600 000 €

Pour la salle de musculation – coût estimé des travaux 730 000 € TTC :

- Région : 219 000 €
- Département : 219 000 €

**AUTORISE** la signature par Monsieur le Maire ou son représentant de tous les documents relatifs à ces demandes.

Adopté à l'unanimité.

- **Avant-Garde Caennaise - Subvention d'équipement - Mai 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention d'équipement suivante :

**AVANT GARDE CAENNAISE : .....40 000 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées - mai 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**CONQUERANT BADMINTON CLUB DE CAEN : .....1 000 €**

<b>MALADRERIE OMNI SPORTS :</b> .....	<b>1 500 €</b>
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 500 €)	
<b>LA BUTTE :</b> .....	<b>1 000 €</b>
(et apport d'une aide logistique estimée à : 5 360 €)	
<b>LINE UP 14 :</b> .....	<b>2 000 €</b>
(et apport d'une aide logistique estimée à : 500 €)	
<b>ATSCAF - ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES :</b> .....	<b>300 €</b>
<b>U.F.O.L.E.P. :</b> .....	<b>2 000 €</b>

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Droits de Place - Associations de commerçants - Subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions suivantes :

- **Association des Commerçants du Centre Commercial Molière** ..... **2 100 €**
- **Association des Commerçants de la Folie Couvrechef** ..... **1 200 €**

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Droits de Place - Association La Tripière d'Or - Subvention de fonctionnement**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de fonctionnement de 11 000 € à l'Association La Tripière d'Or.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Europe et relations internationales - Subvention de fonctionnement 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** diverses subventions aux associations relevant du domaine des relations internationales.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°1 du tableau des emplois permanents 2017**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** les transformations des emplois au regard des évolutions statutaires, des recrutements et des changements d'organisation, ainsi que la suppression d'emplois liée aux changements d'organisation, soit 553 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Direction de l'évènementiel - emploi de chef de projets évènementiels**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de créer un emploi à temps complet de chef de projets évènementiels à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux de la filière administrative sur la base des missions susvisées ;

**DECIDE**, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 2014 modifiée au motif des besoins du service, que, les fonctions de chef de projets évènementiels peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public ;

**DECIDE** de fixer, au maximum, la rémunération de l'agent contractuel par référence au grade d'attaché territorial principal, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade d'attaché territorial principal telles que définies par délibérations du Conseil municipal ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

**Le Conseil Municipal :**

**OCTROIE** aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

**AUTORISE** à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre, par les tiers condamnés dans la procédure correspondante.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen La Mer Habitat - Acquisition de 3 logements rue Claude Chappe - Garantie d'emprunt d'un montant de 129 207 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%.**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 129 207 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 60227 constitué d'une ligne de Prêt. Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Caen La Mer Habitat - Réhabilitation de 72 logements 18 allée du Bosphore - Garantie d'emprunt d'un montant de 304 469 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%.**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder la garantie de la Ville de Caen à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 304 469 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 58992 constitué d'une ligne de Prêt. Le Conseil autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Déchets informatiques et électroniques - Convention de coopération de reprise de matériel avec AFB Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet de convention entre la Ville de Caen et AFB NORMANDIE précisant les modalités de traitement des déchets informatiques ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Constitution d'un groupement de commandes entre Caen la mer et la Ville de Caen en vue de la passation de marchés pour la fourniture de matériels de bâtiment**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

**AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

**AUTORISE** le coordonnateur du groupement de commandes à signer au nom et pour le compte des membres du groupement les marchés.

Adopté à l'unanimité.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE MARDI 23 MAI 2017.**